Planification stratégique de développement durable

Plan d'action intégré (PAI)

2017-2030

Un engagement fort de la collectivité

La démarche de planification stratégique de la Municipalité d'Ascot Corner témoigne de son engagement à répondre aux besoins de la collectivité, en intégrant les principes de développement durable au sein de sa gouvernance et ses pratiques de gestion.

La démarche, entreprise au printemps 2015, a pour objectif principal d'adopter une vision long terme (2030) afin d'assurer un développement durable de la Municipalité. Elle a servi de guide pour élaborer le plan d'action qui découle de cette vision. Ce dernier vise la mise en œuvre d'actions qui intègrent, tout à la fois, les préoccupations économiques, environnementales et sociales, afin que le développement durable devienne une source d'inspiration pour les générations présentes et futures. Il favorise également l'intégration de tous les plans d'action en vigueur et à venir, au sein de la Municipalité.

Le PAI dresse les grandes orientations et objectifs stratégiques retenus en regard des grands enjeux de développement durable de la Municipalité, des défis à surmonter, des résultats visés ainsi que des actions à mettre en œuvre pour progresser vers la vision 2030. Cette vision a été élaborée et a fait l'objet d'un consensus auprès des citoyens qui ont participé aux activités de consultation publique, proposées dans le cadre de la démarche.

Un comité stratégique de développement durable a été mis sur pied pour coordonner la mise en oeuvre de la démarche. Les membres du comité, composé d'élus et employés municipaux, citoyens et intervenants du milieu, se sont activés, à chacune des étapes de la démarche pour finaliser les différents livrables. Ils ont pris soin d'intégrer les préoccupations, intérêts et suggestions des citoyens, issus des consultations publiques et comités de travail.

Le présent document comprend les principaux livrables réalisés dans le cadre de la démarche: les énoncés stratégiques (Vision, Mission et Valeurs), la création d'un Bureau de coordination du développement durable (BCDD) et le plan d'action intégré 2017-2030 (PAI).

Mot de la Mairesse

Au nom du conseil municipal d'Ascot Corner, j'ai le plaisir de présenter le résultat du travail d'élaboration du Plan d'actions intégrées (PAI) entrepris en janvier 2016 par les membres du conseil municipal et un groupe de citoyens sélectionnés en fonction de leurs qualités et aptitudes à contribuer activement aux travaux du comité de pilotage de cette planification. Les municipalités sont de plus en plus concernées par les thématiques émergentes répondant aux besoins des familles et des aînés comme les saines habitudes de vie, le transport actif, l'engagement social et citoyen, l'offre d'habitation adaptée, l'aménagement du territoire ainsi que l'offre d'infrastructures de loisirs et de vie communautaire de qualité. Nous reconnaissons que la municipalité est une des premières instances concernées, car elle offre des services de proximité ayant une incidence directe sur la qualité de vie des familles et des personnes aînées. Pour cette raison, il nous apparaissait impératif d'entreprendre cette démarche d'évaluation et de planification dans le but de nous doter d'orientations qui guideront nos actions futures.

Nous tenons à remercier les experts en planification stratégique de développement durable de l'entreprise « Vision M » pour leur accompagnement hautement professionnel et apprécié tout au long de la démarche.

Merci aux membres du comité de pilotage et divers comités de travail s'étant volontairement engagé dans cet exercice qui s'est échelonné sur plus d'une année et demie. Et aussi à M. Daniel St-Onge, notre directeur général, qui a été un acteur important à toutes les étapes de l'élaboration de cette planification stratégique.

Bonne lecture,

Madame Nathalie Bresse, Mairesse

Mot du DG

L'élaboration d'un Plan d'actions intégrées est une planification stratégique qui va vers « Le développement durable » qui celui-ci doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Les trois axes du développement durable sont :

1. Le développement économique
2. L'équité sociale
3. La protection de l'environnement

Le développement durable se situe environ au point de rencontre de ces trois axes. Dans une démarche de développement durable, il faut s'interroger sur la capacité de tout projet à satisfaire les besoins relatifs à chacun des axes, sans pour autant perdre les autres de vue.

Cette planification stratégique, visant à élaborer les grandes orientations stratégiques qui guideront le développement de la municipalité d'Ascot Corner pour atteindre sa vision de 2030, a été élaborée en collaboration avec une équipe d'experts chevronnés. Ces derniers ont proposé de travailler la vision et de se donner les orientations, objectifs et actions potentielles pour y arriver à l'aide d'outils novateurs, en lien avec les exigences du MAMOT et de la stratégie gouvernementale de développement durable du Québec.

Daniel St-Onge
Directeur général Secrétaire-trésorier

La vision d'Ascot Corner

La vision d'Ascot Corner sera une source d'inspiration pour toutes les actions posées par et dans la collectivité d'ici 2030.

En 2030, Ascot Corner sera:

CONVIVIALE	Un pôle de services diversifiés qui répond aux besoins de l'ensemble des citoyens.
PAISIBLE	Un aménagement du territoire qui favorise l'usage et la préservation du patrimoine naturel et bâti.
ÉQUILIBRÉE	Un dynamisme économique local qui assure la qualité de vie des citoyens et des générations futures, en misant sur des espaces résidentiels, commerciaux ou industriels qui reflètent les souhaits de la communauté en matière de développement durable.
CONNECTÉE	Des avantages distinctifs, attractifs et facilement accessibles, complémentaires à l'offre des grands centres urbains.

La mission d'Ascot Corner

Une mission qui contribue au bien-être de ses citoyens et à la préservation de l'environnement.

La municipalité d'Ascot Corner a pour mission de contribuer à la qualité de vie de ses citoyens, à la préservation de son environnement et à l'accroissement de son dynamisme économique, culturel et communautaire. Pour y arriver, elle collabore avec ses parties prenantes et organisations régionales et elle s'assure de fournir des services municipaux performants, dans le respect des principes de développement durable.

Les valeurs d'Ascot Corner

Des valeurs pour l'engagement et la responsabilisation.

Les valeurs qui guident les actions de l'administration d'Ascot Corner visent à développer et à consolider un milieu de vie qui favorise l'engagement et la responsabilisation dans l'amélioration constante des services livrés à la collectivité :

- **Respect et équité**
- **Intégrité et qualité du travail**
- **Honnêteté et rigueur**
- **Responsabilisation et collaboration**

Bureau de coordination du développement durable

Création du Bureau de coordination du développement durable (BCDD)

Cette unité administrative se composera de trois (3) membres provenant de l'administration municipale qui occuperont des fonctions précises visant à administrer l'ensemble du PAI et coordonner la progression des trois (3) chantiers de travail, en plus de fournir les éléments essentiels à la prise décision aux élus. Ainsi donc, un coordonnateur sera chargé de chapeauté le PAI dans sa globalité et devra assumer les communications. Il sera appuyé par un responsable du suivi des chantiers et d'un responsable de la logistique. Ses responsabilités:

- Diriger l'élaboration et la gestion du tableau de bord du projet au quotidien (échéancier, budget, portée);
- Offrir un soutien à logistique et l'accès aux ressources de la municipalité;
- Gérer les liens entre les diverses parties prenantes;
- Effectuer une veille et partager les meilleures pratiques;
- Déterminer et suivre les indicateurs des projets et préparer les bilans;
- Préparer les différents documents utiles pour la prise de décision du conseil municipal.

Reddition de compte / consultation publique

Le BCDD s'engage à suivre le PAI 2017-2030 et à réaliser les activités suivantes:

- Transmettre une information périodique sur l'évolution des travaux liés aux actions du PAI selon l'échéancier établi;
- Réaliser des exercices de consultation, en lien avec les actions en voie d'être réalisées ou en cours de réalisation, si besoin;
- Réaliser une rencontre par année pour transmettre les résultats sur l'évolution du PAI.

Les chantiers de travail

Afin de relever les défis des trois (3) chantier de travail, chacun regroupera plusieurs intervenants et parties prenantes qui seront appelés à interagir pour préciser et concrétiser certaines actions. Ses chantiers seront créés de manière spécifique pour chacun d'eux et pourront compter sur des expertises techniques, des intervenants provenant des milieux impliqués, d'élus, de citoyens etc. Les différents rôles qu'occuperont les personnes impliquées devront être précisés par le BCDD.

Chantier 1: Aménagement, infrastructures, environnement et cœur villageois

Chantier 2: Économie locale, transport et attraits touristiques

Chantier 3: Culture, éducation et vie citoyenne

ORIENTATION 1
DÉVELOPPER UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ, DE PARTAGE ET DE BIEN-ÊTRE COLLECTIF

Objectif 1.1 : Offrir aux citoyens et aux jeunes familles un milieu de vie respectueux de l'environnement et des services de proximité accessibles qui répondent aux besoins de la collectivité

	Actions	Réalisation	Chantiers
1.	Définir les lignes directrices pour les nouveaux types de développements domiciliaires: - densification du village et des artères principales- constructions écologiques- maximisation du partage collectif des infrastructures et optimisation des coûts/services rendus par la municipalité- intégration des principes de développement durable en urbanisme—limitation de l'étalement urbain.	C	1
2.	Travailler en partenariat avec les promoteurs pour réaliser des projets de développement résidentiels en harmonie avec la nature, favorisant la vie communautaire et l'accessibilité aux services de proximité.	C	1
3.	Réaliser une étude pour évaluer les besoins et la viabilité d'une clinique médicale offrant des services de santé multidisciplinaires et démarrer le projet si l'étude s'avère concluante.	M	2
4.	Mettre sur pied un réseau d'entraide communautaire pour les jeunes familles (babillard sur le site Internet, activités de réseautage, et d'échanges de jouets, de vêtements et de trucs, de nourriture, etc.).	C	2
5.	Créer, animer et supporter un groupe de bénévoles représentant chacune des catégories de citoyens pour élaborer et s'impliquer dans la mise en œuvre d'activités sociales (jeunes, adolescents, jeunes familles, célibataires, aînés, etc.).	C	2
6.	Proposer des activités spécifiques aux différents groupes d'âge près des infrastructures aménagées dans les parcs de proximité.	C	3
7.	Aménager des parcs linéaires et des espaces verts permettant aux différents projets domiciliaires de s'interconnecter entre eux et avec les services de proximité, encourageant l'usage des lieux de détente, de sports, de loisirs et de rencontres.	M	2
8.	Ajout: Réaliser les plans d'actions de la MADA, de la politique des saines habitudes de vie et de la politique familiale en cohérence et interrelation avec le PAI.	M	-

Légende du PAI

Échéancier de réalisation:
Court: (C) D'ici la fin 2021
Moyen (M): Entre 2021 et 2025
Long (L): 2025 et plus

Chantiers:
1: Aménagement, infrastructures, environnement et cœur villageois
2: Économie locale, transport et attraits touristiques
3: Culture, éducation et vie citoyenne

Objectif 1.2 : S'approprier le cœur villageois d'Ascot Corner pour en faire un lieu convivial et dynamique, attirant la collectivité et le tourisme régional

	Actions	Réalisation	Chantiers
1.	Consulter les propriétaires pour délimiter le cœur villageois autour de la Rivière St-François et reconnaître le caractère distinctif de son périmètre. Proposer des activités (ex: découverte de la nature d'envergure régionale, observation des oiseaux, protection des rives, aménagement du parc Pomerleau, sentier de la rivière, activités nautiques, etc.).	C	1
2.	Se doter d'un plan de développement du cœur villageois en référence aux critères reconnus, selon Tourisme Cantons de l'Est (Le réseau des cœurs villageois).	C	1
3.	Initier ou poursuivre des activités socio-culturelles et récréatives d'envergure régionale identifiées à Ascot Corner (ex: fêtes thématiques telles Fête Nationale du Québec, Carnaval d'hiver, Salon des artisans, etc.).	C	1
4.	Aménager des sentiers pédestres et pistes cyclables, faciles d'accès et connecté aux réseaux limitrophes; prévoir des infrastructures et un aménagement qui favorisent leur utilisation et la sécurité des cyclistes.	C	2
5.	Réaliser une étude environnementale pour faire état de la situation des berges et, le cas échéant, mettre en œuvre un programme de renaturalisation pour améliorer et protéger les berges.	C	1
6.	Consulter les citoyens pour présenter des projets dans le but de valoriser l'église du village et son environnement afin d'en faire un lieu d'accès à l'usage des citoyens, entreprises et autres (potentiellement des activités régionales ou touristiques).	M	1

Objectif 1.3 : Faciliter l'accès à l'éducation et à la formation continue

	Actions	Réalisation	Chantiers
1.	Créer une mobilisation autour du projet d'agrandissement de l'école primaire pour identifier des solutions novatrices et accélérer l'avancement du dossier afin de subvenir rapidement aux besoins actuels et futurs des jeunes familles.	C	3
2.	Évaluer les intérêts pour des formations auprès des citoyens. Engager des discussions avec des partenaires et participer à la mise en place et la promotion d'un programme qui répond à différents besoins, comme de l'aide au devoir ou des ateliers techniques ou informatiques.	M	3
3.	Initier des activités pour partager et transférer des connaissances et susciter le maillage intergénérationnel entre les aînés et les jeunes ou adolescents d'Ascot Corner. Susciter l'intérêt pour le patrimoine culturel et historique.	C	3

Objectif 1.4 : Favoriser le bien-être et le maintien à domicile de nos aînés

	Actions	Réalisation	Chantiers
1.	En partenariat avec le CSSS, participer à la bonification de l'offre de soins de santé et de services spécifiques aux besoins des aînés et en faciliter l'accès, via un service à domicile ou de proximité; participer à la promotion et à la diffusion de l'information sur les services offerts par le CSSS.	C	3
2.	Promouvoir l'adhésion des aînés au programme PAIR (Programme de prévention pour les aînés pour s'assurer de leur bon état de santé), initié par la Sureté du Québec.	C	3
3.	Réaliser une étude pour évaluer les besoins et la viabilité d'une résidence pour personnes semi-autonomes avec services de base et démarrer le projet si l'étude s'avère concluante (sondage et analyses des besoins).	C	2
4.	Mettre en place un réseau d'entraide permettant de partager des ressources entre les aînés, de profiter de réduction de coûts et d'accès à de nouvelles ressources.	C	3
5.	Développer et promouvoir, en partenariat avec des transporteurs ou d'autres initiatives, les services de transport collectifs offerts aux aînés de la municipalité pour faciliter leurs déplacements courts et longs.	C	3
6.	Promouvoir les bénéfices des activités récréatives, sociales et sportives proposées aux aînés, susciter l'adhésion et assurer une facilité d'accès.	C	3

ORIENTATION 2
STIMULER LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Objectif 2.1 : Développer et promouvoir une offre commerciale, sportive et culturelle attrayante et distinctive pour attirer de nouveaux citoyens, attirer les passants sur la route 112 et faire d'Ascot Corner une destination touristique de choix

	Actions	Réalisation	Chantiers
1.	Créer un organisme de développement économique (ODE Ascot Corner) pour planifier et dynamiser la croissance économique du territoire, notamment de l'artère commerciale de la route 112.	C	2
2.	Améliorer les normes d'affichage commercial et leur donner une couleur distinctive à Ascot Corner.	M	2
3.	Créer un répertoire, mettre en valeur et promouvoir l'ensemble des attraits et caractéristiques distinctives pour susciter l'intérêt à venir s'établir à Ascot Corner, à s'y arrêter pour bénéficier de ses attraits et à y revenir.	M	2
4.	Durant la période estivale, aménager un chapiteau ou un espace réservé pour proposer des spectacles ou un festival annuel, qui permettrait de renforcer le caractère distinctif d'Ascot Corner dans la région.	C	2
5.	Créer un espace dédié pour mettre en marché et promouvoir le caractère distinctif des produits agro-alimentaires et artistiques disponibles sur le territoire d'Ascot Corner.	C	2
6.	Initier une activité collective pour faire connaître les éleveurs, les agriculteurs et les transformateurs de produits du terroir d'Ascot Corner (ex: journée porte ouverte, expérience à la ferme, circuit des producteurs, etc.).	C	2
7.	Initier une activité collective pour faire connaître les artistes d'Ascot Corner(ex: journée porte ouverte, expérience artistique, circuit des artistes, etc.).	C	2

Objectif 2.2 : Attirer les entreprises et travailleurs autonomes par une offre de services, des mesures incitatives et des infrastructures adaptées aux réalités changeantes du marché de l'emploi

	Actions	Réalisation	Chantiers
1.	Avec la collaboration de l'organisme de développement économique, réaliser une étude pour identifier le potentiel de croissance du parc industriel, les terrains disponibles ou potentiellement disponibles, le type d'industries à solliciter et les besoins en infrastructures pour les accueillir.	C	2
2.	Identifier des critères d'admissibilité de développement durable pour les entreprises qui souhaitent s'installer dans le parc industriel (participation à la croissance économique, empreinte environnementale faible, impact social positif).	C	2
3.	Réaliser une étude pour connaître les besoins des travailleurs et petites entreprises pour la mise en place d'un espace; si les résultats sont concluants, initier le démarrage du projet.	C	2
4.	Identifier des mesures incitatives et promouvoir les facilités qu'offrent Ascot corner pour attirer les nouvelles entreprises, de toutes tailles et les travailleurs autonomes.	C	2

ORIENTATION 3
SE DOTER D'INFRASTRUCTURES ADÉQUATES, ACCESSIBLES ET PLUS VERTES

Objectif 3.1 : Planifier et déployer les infrastructures adéquates pour répondre à l'accroissement démographique et aux besoins des entreprises qui œuvrent ou qui souhaitent s'établir sur le territoire

	Actions	Réalisation	Chantiers
1.	Finaliser le plan d'urbanisme et d'aménagement en cohérence avec les orientations et objectifs de la planification stratégique de développement durable (PSDD).	C	1
2.	Conclure des ententes auprès des fournisseurs de tours cellulaires présentes sur le territoire pour faciliter l'accès à des services équitables sur tout le territoire.	C	1
3.	Aménager le centre multi-fonctionnel pour répondre aux besoins des utilisateurs.	M	1
4.	Bonifier le système de traitement des eaux usées pour augmenter la capacité des étangs.	C	1

Objectif 3.2 : Optimiser la sécurité des automobilistes et piétons sur l'ensemble du réseau routier du territoire

	Actions	Réalisation	Chantiers
1.	En partenariat avec le Ministère des transports du Québec (MTQ), mettre en place des traverses, terre-pleins ou carrefours giratoires pour diminuer les dangers d'accidents piétonniers et d'automobilistes aux intersections névralgiques de la route 112.	L	1
2.	Réaliser la réfection ou l'installation de trottoirs autour du corridor scolaire, de la route 112 et des autres lieux pouvant être dangereux ou fréquemment utilisés par les piétons et cyclistes.	C	1
3.	Mettre en place un programme de sensibilisation à l'intention des citoyens pour promouvoir le bonne entente et le civisme avec les piétons, cyclistes et automobiles.	C	3

Objectif 3.3 : Aménager le réseau de transport collectif et actif pour le rendre plus accessible et attrayant

	Actions	Réalisation	Chantiers
1.	Promouvoir et développer une nouvelle offre de transport collectif et partagé développée en partenariat avec les entreprises du territoire et organismes régionaux, tels la Société de Transport de Sherbrooke (STS).	M	2
2.	Finaliser les négociations en cours avec le Ministère des transports du Québec (MTQ) pour le raccordement des pistes cyclables avec les autres municipalités environnantes (voie ferrée).	C	2
3.	Évaluer le potentiel d'offrir un programme de taxi bus, en alternative à certains circuits d'autobus pour répondre plus largement à la demande de transport collectif (Offre intermodale et espace de stationnements incitatif).	C	2
4.	Aménager des haltes publiques aux abords des sentiers pédestres et autres lieux stratégiques de la municipalité où les citoyens pourraient se créer des lieux de rencontres.	M	3

ORIENTATION 4
PROMOUVOIR LES COMPORTEMENTS RESPONSABLES ET L'EXEMPLARITÉ

Objectif 4.1 : Se doter d'une gouvernance exemplaire et de mécanismes favorisant la participation citoyenne dans la mise en œuvre et le suivi des actions pour atteindre la vision 2030

	Actions	Réalisation	Chantiers
1.	Créer un bureau de coordination (BCDD) pour assurer la mise en œuvre du Plan d'action intégré (PAI).	C	-
2.	Renforcer les mécanismes de dialogue permanent et moyens de communication entre la municipalité et les citoyens (journal communautaire, site web, etc.); transmettre sur une base régulière et annuellement un état de situation sur l'évolution des chantiers de travail et la mise en œuvre des actions.	C	-
3.	Accroître l'implication de la municipalité auprès des organismes de concertation régionaux pour favoriser l'émergence de collaborations avec les différents acteurs socio-économiques de la région.	C	-
4.	Solliciter la participation citoyenne pour siéger sur des comités en lien avec la mise en œuvre des actions du PAI ou à participer à des consultations citoyennes sur un sujet précis en rapport avec une des actions.	C	-
5.	Insérer une rubrique dans le journal local pour communiquer les bons coups des citoyens ou d'un groupe de citoyens sur des initiatives qui aident à diminuer l'impact environnemental et à améliorer le bien-être des citoyens.	C	-

Objectif 4.2 : Mettre en place les meilleures pratiques au sein de l'administration municipale, dans la gestion de projets et dans l'adoption de comportements écoresponsables au quotidien

	Actions	Réalisation	Chantiers
1.	Sensibiliser et former les employés sur le développement durable et les pratiques écoresponsables applicables dans une municipalité.	C	-
2.	Mettre en place la structure organisationnelle et les systèmes de gestion pour intégrer une culture d'amélioration continue et de performance en lien avec l'atteinte des objectifs du PAI.	C	-
3.	Développer une offre alimentaire saine lors des événements initiés par la municipalité.	C	-
4.	Se doter d'une politique d'achats responsables favorisant les produits et services locaux. Évaluer si un partage d'équipements ou des achats groupés avec d'autres municipalités environnantes sont réalisables.	C	-
5.	Mettre à jour la politique de GES et son dernier bilan; mettre en place un système de gestion pour assurer la réalisation et le suivi du plan d'action qui en découle.	C	-
6.	Modifier progressivement la flotte des véhicules municipaux pour passer au biocarburant à 100% ou électriques. Utiliser les subventions disponibles pour les études et les conversions.	M	-
7.	Remplacer progressivement 100 % des lampadaires de la municipalité par des lampadaires écoefficaces.	M	-
8.	Mettre en place un programme de gestion des matières premières et résiduelles (RRRVE: Réduction, Recyclage, Réutilisation, Valorisation, Enfouissement) au sein de l'administration municipale, incluant l'offre des produits et services offerts à la collectivité.	C	-
9.	Mettre en place des installations efficaces sur les terrains publics pour la gestion des matières premières et résiduelles.	C	-

Objectif 4.3 : Sensibiliser les citoyens sur les impacts de leurs comportements individuels et collectifs, promouvoir et faciliter l'adoption de pratiques environnementales responsables

	Actions	Réalisation	Chantiers
1.	Mettre en place un programme et des campagnes de sensibilisation pour renforcer l'adoption de comportements responsables en matière d'environnement, basé sur les RRRVE (Réduction, Recyclage, Réutilisation, Valorisation, Enfouissement).	C	1
2.	Influencer sur les comportement à adopter pour entretenir et valoriser les bandes vertes devant les propriétés situées sur la route 112 (ex: activité de bénévolat pour aider à l'entretien des terrains, corvée citoyenne, etc.).	C	1
3.	Encourager la plantation d'arbres et renforcer l'application du règlement pour la coupe des arbres (ex: Application compensation GES).	C	1
4.	Informer sur les incitatifs favorisant la rénovation des maisons, l'utilisation et la disposition de matériaux plus écologiques ou l'adoption de technologies d'efficacité énergétique.	C	1
5.	Encadrer la saine gestion des déchets résidentiels et industriels par de nouveaux incitatifs comportementaux (ex: pollueur-payeur).	C	1
6.	Mettre à la disposition des citoyens, les liens internet les plus fréquemment utilisés pour prendre connaissance et adopter les bons comportements pour diminuer leur empreinte écologique.	C	1

RÉFÉRENCES:

1. Objectifs de développement durable de l'ONU
2. Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada
3. Stratégie de développement durable du Québec 2015-2020
4. ISO 26000
5. Norme BNQ 21000
6. Le site du Mamot (Municipalité axée sur le développement durable)

La Municipalité souhaite remercier tout spécialement les membres du comité stratégique de développement durable pour leur participation dans la réalisation de la démarche de planification stratégique de développement durable. Merci pour votre contribution significative dans l'avenir de votre Municipalité.

Nos remercions les experts en planification stratégique de développement durable de Vision M pour leur accompagnement hautement professionnel et apprécié tout au long de la démarche.

Ce document a été élaboré avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.